

SRL FM PRODUCT
RUE D'EMINES 64
5080 LA BRUYÈRE

Date : 11/08/2026
Numéro de facture : 197903
Numéro client : 002/1033995
N° TVA client : BE 0505.988.127
Date d'échéance : 20/08/2026

FACTURE

Période loyer du 20/08/2026 au 19/09/2026

N° contrat	Libellé	Intérêts	Capital	Base TVA	% TVA	Montant TVA	Total TTC
63307700	ROLLER TEAM 287TL 2FJD325	176,54	835,89	1.012,43	21,00	212,61	1.225,04
TOTAL	EUR	176,54	835,89	1.012,43		212,61	1.225,04

**PRET POUR L'E-FACTURE
STRUCTUREE ?**

La facturation digitale via PEPPOL
devient obligatoire le
1er janvier 2026.

Plus d'infos concernant **vos factures
de leasing en annexe** et sur
www.belfius-lease.be

A PAYER**1.225,04**

Votre facture sera présentée à votre institution
financière pour le règlement sur notre numéro de compte

IBAN
BIC
COMMUNICATION

BE15 5522 9611 0130
GKCCBEBB
+++262/1197/90377+++

Cette facture est payable à la date d'échéance, le non-paiement donnera lieu à des intérêts de retard.

À partir du 1er janvier 2026, la facturation électronique structurée entre entreprises devient obligatoire en Belgique.

En quoi consiste cette obligation ? Qui est concerné ?

Dès le 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront échanger des e-factures structurées via le réseau PEPPOL. L'envoi de factures papier ou en PDF ne sera plus autorisé pour les transactions entre ces entreprises.

Cette obligation s'applique à presque toutes les entreprises belges assujetties à la TVA, quel que soit leur secteur ou leur taille.

Qu'est-ce qu'une e-facture structurée ?

Il s'agit d'une facture créée, envoyée et reçue dans un format numérique structuré. Cela permet l'intégration et le traitement automatisés des données dans les logiciels comptables et ERP du destinataire. Les factures PDF ne contenant pas de données structurées, elles ne sont pas considérées comme des e-factures structurées.

Comment envoyer et recevoir correctement des e-factures structurées ?

Cela est possible uniquement via un logiciel compatible avec le réseau PEPPOL. Consultez votre comptable ou fournisseur de logiciels.

Préparez-vous dès maintenant à la facturation électronique obligatoire sur efactuur.belgium.be.

Qu'est-ce que cela signifie pour vos factures Belfius Lease (Services) ?

Si vous avez déjà activé, ou si vous activez prochainement, la réception de vos factures sur le réseau PEPPOL, **la transition vers le réseau PEPPOL se fera automatiquement et ne nécessite aucune action de votre part pour vos factures de leasing.**

La seule chose qui change, c'est que l'émission au format PDF (ou papier) de vos prochaines factures de leasing cessera. En effet, ces documents n'auront plus de valeur juridique. Vous continuerez à recevoir un email de notification dès qu'un nouveau document est disponible sur le réseau PEPPOL, mais il n'y aura plus de lien vers la possibilité de télécharger votre document au format PDF.

L'historique complet de vos documents, anciens et à venir, reste disponible sur le IPortal, au format UBL XML que vous pourrez toujours télécharger gratuitement. C'est entièrement sécurisé et gratuit. Vous pouvez également obtenir rapidement vos duplicatas de documents via ce canal.

Plus d'informations sur www.belfius-lease.be.